Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 37 (1899)

Heft: 24

Artikel: Curieuse convention

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-197601

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à

L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER PALUD, 24, LAUS! NNE

ontreux, Ger 'ye, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg, St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements:

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

Suisse: Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50. ETRANGER: Un an, fr. 7,20. Les abonnements datent des 4er janvier, 4er avril, 4er juillet et 4er octobre. S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton: 15 cent. - Suisse: 20 cent. Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Aux nouveaux abonnés. — Les nouveaux abonnés à dater du 1º juillet, recevront gratuitement le Conteur d'ici à fin juin.

Aux eaux. — Les plaisirs du baigneur.

Des fatigues continuelles, une agitation fébrile, voilà la vie du baigneur aux eaux minérales. Son labeur est incessant. A peine a-t-il le temps d'admirer les panoramas qui se déroulent devant. Pour suivre les prescriptions du docteur, il est contraint de dire adieu aux promenades, aux douces flâneries, à tout repos.

Forçat de l'hydrothérapie, le baigneur doit se soumettre scrupuleusement au système médical préconisé par son docteur. Levé de bonne heure, par ordre, il va d'un pas rapide, l'air effaré, du bain à la douche, de la douche au bain de pieds, du bain de pieds à la pulvérisation, de la pulvérisation au humage et du humage n'importe où.

Pauvre homme, entre chaque exercice, il se précipite. Les minutes sont comptées. Les lois de la thérapeutique lui imposent les heures, les demi-heures pour suivre un traitement exact, mathématique.

Et c'est en courant toujours qu'il prend à peine le temps nécessaire pour avaler un ou deux verres quelconques à une buvette.

Un médecin, très pratique et compliquant le moins possible sa manière de traiter ses malades, raconte à ce sujet le fait suivant :

J'avais envoyé aux eaux une de mes clientes anémique et névropathe et je l'avais recommandée à un médecin très instruit et très habile. La prescription ne fut ni longue ni difficile: deux ou trois verres d'eau à boire dans la journée, un grand bain chaque deux jours, beaucoup de promenades et beaucoup de distractions.

Au bout d'une semaine, il y eut une grande amélioration ; l'appétit se ranima, les joues redevinrent roses, toutes les douleurs s'éteignirent. Le hasard avait placé à côté d'elle, à table d'hôte, une autre charmante femme qui devait bien avoir sa névrose, comme toutes les autres, mais qui était cependant fraîche à plaisir, si bien qu'on se demandait presque ce qu'elle était venue faire dans ce milieu de malades. Des causeries s'établirent nécessairement entre les deux voisines, qui se prirent l'une pour l'autre d'une de ces vives sympathies qu'on acquiert rapidement aux eaux, pour l'oublier d'ordinaire aussi vite qu'on l'a conçue. Ma cliente était fort étonnée de ne rencontrer son amie ni aux promenades, ni aux concerts, où se portait la foule des oisifs, et aussi de lui voir perdre ses fraîches couleurs, pâlir, maigrir, ne rien manger.

Il n'est pas de bon goût de complimenter quelqu'un sur sa mauvaise mine; mais, un jour, les choses s'accentuèrent à tel point que la sympathie l'emporta sur les obligations du savoir-vivre:

Mais, madame, que vous arrive-t-il? Je vous vois refuser tous les plats, vous ne mangez absolument rien, vous avez perdu votre gra-

cieuse et charmante apparence. D'ailleurs, où vous promenez-vous? Je ne vous rencontre nulle part où l'on se divertit.

- Mon Dieu, chère madame, où prendre le temps pour cela? Ma journée est occupée tout entière sans un instant de repos. Le matin, je dois me lever de bonne heure pour aller au bain. A peine je suis recouchée, qu'arrive le moment où il m'est prescrit de faire dans la salle d'inhalations un séjour prolongé ; l'heure du déjeuner est là, je cours à la buvette. L'après-midi, c'est le tour de la pulvérisation, du bain de pieds, de la douche froide; et vite encore, et vite à la buvette, car le dîner va sonner. Exténuée de fatigue par cette vie agitée, je gagne précipitamment mon lit, pour recom-

mencer le lendemain. - Mais les quelques heures qui séparent le déjeuner de la cure de l'après-midi, à quoi les employez-vous?

- Ne suis-je pas contrainte à aller faire antichambre chez mon médecin pour savoir le programme de la journée du lendemain? Vous, madame, vous devez perdre votre temps ici; je ne vous entends parler que d'excursions et de promenades; quels instants consacrez-vous donc à votre traitement?

- ll ne faut pas tant de temps pour prendre, d'après les conseils qu'on m'a donnés, trois bains par semaine et pour boire, avant chaque repas, un verre ou un verre et demi d'eau minérale; et, vous le voyez, j'étais arrivée ici extrêmement fatiguée, et je me sens aujourd'hui très bien portante. Aussi, quoique je n'aie pas l'intention d'exercer illégalement la médecine, laissez-moi vous dire avec Gros-Réné : « Faites comme moi. »

Un premier vélocipédiste à Lausanne.

Aujourd'hui qu'il n'est plus possible de faire dix pas sans rencontrer un vélo, sans entendre un cornet devant soi et un grelot derrière: tu... tu... drelin... drelin,.., autant de bruits irritants grâce auxquels on ne sait plus si l'on doit prendre à droite ou à gauche; au-jourd'hui que ces rapides engins nous enveloppent et circulent de tous côtés, nous nous demandons s'il est beaucoup de gens qui se souviennent de l'apparition du premier vélocipède à Lausanne.

Eh bien, si nous ne faisons erreur, il faut remonter pour cela à l'année 1872.

M. Regamey, coiffeur, ayant remis sa boutique depuis quelques années déjà, rêva une seconde petite fortune à faire avec le commerce des vélocipèdes. Il partit en France, prit quelques leçons dans ce genre de sport et rentra bientôt dans notre ville avec une douzaine de vélocipèdes.

Puis, quittant le pantalon pour la culotte courte, il pédalait sur la promenade de Montbenon, plusieurs fois dans la journée, pour allécher les amateurs. Plusieurs de ceux-ci ne tardèrent pas à se présenter; ils prirent des leçons, louèrent ou achetèrent des vélos chez leur professeur, qui fit pendant longtemps de bonnes petites affaires.

Les vélocipèdes, encore très rares, étaient l'objet de la curiosité générale, et tout fiers étaient ceux qui les montaient.

M. Regamey serrait ses engins - ses chevaux, comme il les appelait - dans un petit hangar construit entre deux murs, dans l'étroite ruelle qui séparait alors la propriété du Cercle de l'Arc de la terrasse du Belvédère.

Le baron Christiani.

Nous lisons dans la Feuille d'Avis de Vevey d'amusantes réflexions au sujet de la peine infligée au baron Christiani. Nous en détachons les passages suivants: « Pendant quatre ans ce gentleman à la mode sera privé de son chocolat et des petits soupers fins de Marguery. Aussi comment diable a-t-il eu l'idée de dégrader le chapeau du Président de la République. Il paraît même que, si la canne ne s'était pas brisée, le coup porté par le noble Corse aurait atteint M. Loubet en pleine figure.

Les juges de la Correctionnelle ont trouvé ce genre de sport un peu déplacé. Et sans sourciller, le Tribunal a prononcé la condamnation à quatre ans de prison.

Ce cher garçon va donc s'habiller pendant quatre ans sans l'aide de son laquais, il ne pourra pas aller voir son tailleur et chercher avec lui une nouvelle coupe d'habit, il lui sera impossible de changer quatre fois de linge par jour, de faire un petit tour de boulevard en fumant un délicieux londrès, d'aller au Bois, à Trouville, à Nice, de fréquenter les coulisses des Folies-Bergères et de l'Opéra, de casser du sucre sur le dos des républicains.

Il devra rester dans une noire prison, manger des lentilles et du pain noir, boire de l'eau et dormir sur un lit fréquenté par toutes sortes de petites bêtes désagréables ; dans la journée, comme les autres détenus, il devra travailler, faire des chaussons, rempailler les chaises. Fi donc! quelle horreur!

Mais papa Loubet est un brave homme. Lorsqu'il aura laissé monsieur le baron se morfondre pendant quelque temps, il usera du droit de grâce qui lui a été conféré par la Constitution.

Parions que, lorsqu'il sortira de prison, M. Christiani sera républicain!»

Curieuse convention.

Nous avons sous les yeux l'original d'une convention, assez amusante dans sa forme, passée, il y a soixante et quelques années, entre les garçons d'un village voisin de Lausanne et l'aubergiste de l'endroit.

« Nous soussignés, directeur de la partie de danse que les garçons de cette commune veulent faire au nouvel-an prochain, déclarons nous être engagés avec l'aubergiste, M..., de lui payé huit batz par personnes pour chaque soupés qu'il nous serviras dans une chambre à l'occident méridiens de l'auberge, qui auront lieu le 1er et le 3me prochain, entre 11 et 12 heures du soir ; ces soupés devront être composés comme suit:

- 1º Soupe au ry ou au légumes;
- 2º Bouly;
- 3º Roty de moutons;
- 4º Id. de veaux;
- 5º Daubes;
- 6° Six saladiers de salade;
- 7° Le pain.

Nous fournirons les vins et l'aubergiste les bouteilles et verres pendant les soupés. Ces soupés devront être servis sur nappes et sans serviettes.

Nous nous engageons à payer les dommages qui pourraient être fait par les parties. Il est entendu qu'il n'y auras pas moin de 60 personnes tant filles que groons

sonnes, tant filles que garçons.
Fait à double, à "" le 12 décembre 1835. »
(Signatures.)

Cllia dè la pompe à fu.

L'âi a dâi dzeins que n'ont rein poaire dâo fu et, quand vint à bourlâ io que sai, ne coudiont papi sèlbudzi po allâ férè la tsaina âobin s'appliyi à la bricole quand s'agit dè traci dein lo défrou avoué la pompa.

Dinse châi Dâvi Crotson, qu'avâi de à sa fenna on iadzo qu'on criâvè ào fu pé vai lo maitein dè la né:

— Mélie! té que t'é contre la parâi, cheint vai se la mouraille est tsauda?

- Na! l'âi repond la fenna.

— Et bin, y'è oru crià âo fu; mâ, du que l'est dinse, n'ein pas fauta dè no lèvà et on pââ férè onco on bon sonno!

Lo coumouna de Parpagny-le-Vouépès avâi atsetă 'na pompa à fu tota batteinta năova et, vu que l'aviont fé cllião frais, l'ont décida ein municipalità de tot metrre ein odre perquie: l'ont fé recrépi la remise dâi pompès, l'ont fé repassà ein couleu lè vilhès seringues que l'aviont dza, l'ont nonmà on coumandant dâo fu, dâi z'officiers et dâi sergents, enfin quiet, tota 'na compagni de galouna, ka volliàvant que tot cein martséyè à la badietta, coumeint dein lè grantès velès.

Pu n'étâi pas lo tot! On iadzo cein fé, l'ont du décrètà on réglémeint po d'obedzi ou pou lè dzeins à veni bailli on coup de man quand se vegnai à bourla et organisa tot cé com-

Et ma fai, l'ont bin fé! respet po leu! Kâ se vint à bourlà pè Parpagny-lè-Vouépès, vo pàodès bin comptà que cein ne sara pas la fauta dè clliào bravo municipaux. Quand don l'ont z'u veri et reveri cé réglémeint, discutà et rediscutà ti lè z'articles lè z'ons après lè z'autro, cein lào z'a prâi on part dè tenablliès; pu, quand l'ont tré ti étà d'accoo, l'ont fe recopiyi pè lo greffié et l'ein ont bailli à ti clliào que dévessant coumandà perquie.

Po vo férè vairè dierro l'aviont fé cein crànameint, vouaiquie cein que sè desài dein cé réglémeint:

« Art. 1er. Les pompes à feu de la commune sont destinées à éteindre les incendies.

» Art. 2. Tout citoyen habitant la commune est pompier en naissant.

» Art. 3. C'est le premier qui verra une incendie qui devra crier le premier au feu! »

Et y'ein avâi onco on part de dozannes de chapitres dinse.

Adon, coumeint cein n'est pas tant ézi dè traînă la pompa à la bricole quand vint à bourlà on bocon lliein, la municipalità a assebin décidà d'eimpliyi on tant per an po avâi dezo la man dou z'hégà qu'on dévetrâi amena prêts à appliyi quand s'agetrâi dè modà dein lo défrou avoué la pompa.

Po avai cein ao meillao martsi l'ont met cllia plliace ein concou et, coumeint dein lo veladzo ia onco prao paysans que font assebin lè tserrottons, y'ein a 'na beinda qu'ont soumichena. L'est Louis à Dzaquiè qu'a z'u l'affèrè, quand bin n'a portant qu'un crouïe applià; mà, que

volliài-vo, l'étâi li qu'avâi fé lo pe bas prix! Adon, l'ont fé veni à la tenabllia po l'âi derè que l'aviont nonmà.

— L'est té que t'as soumichena ao pe bas, l'ai dese lo syndico et, coumeint de justo, c'est té que t'as l'afféré; má, lo té deré frantsémeint, mon pourro ami, ne pu pas compreindre coumeint te fa de tè tserdzi de 'na paraira covra avoué le dues rosses que t'as à l'étrablio! dues bites que ne poivont papi se rémoua et que faud adé écourdjata po que l'avanceyant!

— Oh! n'aussi pas poaire, syndico! ne vollieint prâo no z'ein teri; d'ailleu, quand vindrè à boulà, po êtrè pe vito, ne modéreint lo dzo dévant!

L'omelette.

Scène de ménage.

Par A. ERHARD.

La femme a besoin d'être domptée, et s'en trouve bien (PROUDHON, Notes et Pensées).

J'ai bien du chagrin... oui... Vous allez le comprendre. Certes, Paul est pour moi très bon, très doux, très tendre; Mais... (Paul, c'est mon mari, depuis bientôt un mois; Il m'adore, il 1e dit du moins, et je le crois;) Mais... le lendemain meme!... Enfin, voici l'histoire: Oh! elle restera longtemps dans ma mémoire, Bien longtemps!... C'était donc le lendemain du jour Qui, comme il le disait, couronnait son amour, Du jour après lequel, depuis près d'une année, Il soupirait, du jour enfin de l'hyménée.

Nous étions tous les deux au coin de notre feu. Sur nos levres encor voltigeait un aveu;
Nous regardions bondir puis s'éteindre la flamme;
Nous nous parlions, non pas de la voix, mais de l'âme. Parfois nous échangions un regard, lui joyeux, Moi troublée et baissant timidement les yeux.

Il s'était rapproche; son fauteuil était contre

Le mien... J'étais émue; heureuve... Il sort sa montre (Celle que bon papa venait de lui donner):

— Diable I dit-il, midl? Nous allons déjeuner,
N'est-ce pas, ma chérie?... Oh!... Et moi, pauvre folle, Qui croyais qu'il allait me dire une parole

Aimante!... Il avait bien autre chose à songer;
Il avait faim! Monsieur ne pensait qu'à manger!

Hier j'étais pour lui le seul bien souhaitable;

Aujourd'hui ce n'était plus moi, c'était la table!
Il avait faim!... Déja!.l. Comme vous pensez bien,
A ce manque d'égards je ne répondis rien.

Mais il reprit: A quoi songez-vous, ma chérie?

Oh! la réveuse!... Eh bien?... Voyons, je vous en prie,
Donnez l'ordre qu'on sèrve au plus tôt le repas;

Et, comme de nouveau'je ne répondais pas,
Il me regarda, puis d'une voix plus aimante,

Plus douce, il ajouta: — Vous n'étes pas souffrante,

Marthe?—Non... seulement...—Seulement?—Seulement

Jamais je n'aurais cru... Le le dis, la, vraiment...

Qu'aujourd'hui vous aurice si faim!... — Ah! qa, ma chère,

Fit-il, on déjeunait pourtant chez votre mère.

— Ah! d'aible! (C'est son mot.) Nous voici dans un grand Et cruel embarras. Aller au restaurant?

Non... Moi qui m'étais fait une si douce fète

De déje

Dix minutes après, on apportait les œufs.
Jusqu'ici ce n'est rien. Voici le douloureux.
Ne s'avise-t-il pas de m'ordonner de faire
L'omelette?...— Pardon; ce n'est pas mon affaire,
Lui dlis-je. — Ni la mienne. — Et puis je ne sais pas.
(Je mentais; mais on doit mentir dans certains cas.)
Me faire faire, à moi, sa femmel... à moi qu'il aime!...
Tout bas je me disais: tu la feras toi-même,
Et j'espère, méchant, que tu la brûleras.
Mais lui, sans s'émouvoir: — Bah? vous ne savez pas?
— Non, monsieur, je ne sais comment il faut s'y prendre.
— Eh bien! Marthe, dit-il, je m'en vais vous l'apprendre.
Oh! n'ayez pas cet air contrit et malheureux.
Rien de plus simple, allez: on casse, on bat ses œufs,
On verse dans la poële, et l'omelette est faite.
Et je dus, de mes mains, faire son omelette!

Je n'en ai pas mangé; plutôt que d'y toucher J'aurais!... Oh! je ne sais... Lui, calme, sans broncher Sans s'occuper de moi, remplissait son assiette; Il mangeait, il buvait... Il finit l'omelett! Je voyais maintenant ce que c'est qu'un mari; La douleur secouait mon pauvre cœur meurtri En vain je m'efforçais de cacher mes alarmes! Je ne les contins plus, et je fondis en larmes. Il m'attira vers lui, m'assit sur son genou, Et moi, je me repris à pleurer... dans son cou. A la fin il me dit: — La tête n'est pas bonne; Heureusement le cœur vaut mieux; je vous pardonne. C'est lui qui pardonnait! Avouez que c'est fort: Me pardonner, à moi qui n'avais aucun tort!...

J'ai tout dit à maman. Maman m'a dit: — C'est grave;
C'est ainsi qu'un mari fait de vous son esclave.
— Son esclave maman? — Dame! a-t-elle ajouté,
Tu comprends! Si tu fais toujours sa volonté!
— C'est vrai; mais l'embarras où je suis est extrême;
S'il se fâche? — Tant pis pour lui. — C'est que... je l'aime...
Oh! oui, je l'aime!... — Après?... Belle raison, ma foi:
Est-ce que je n'ai pas aimé ton père, moi?
— Oui; mais voilà... Maman est hardie et tenace;
Ce n'est pas comme moi: moi, je manque d'andace;
Je n'ose pas; sans ça... Maman est dans le vrai;
Je le sens bien, helas!... Si j'osais?... J'essaierai...
Oui; je veux essayer. Après tout, c'est justice
Que l'homme après avoir fait le maître obéisse.
Ma foi, chacun son tour; je ne vois pas pourquoi
La victime, s'il en faut une, serait moi?
La loi n'accorde à l'homme aucune préférence...
Esclave!... En Orient, je veux bien; mais en France!
C'est trop humiliant... Ah! j'ai trop attendu!
Mais je rattraperai vite le temps perdu!
Il luttera? Tant mieux! Je ne crains pas la guerre!
Venez, mon cher époux, vous ne vous doutez guère
De ce qui vous attend et qui vous pend au nez...
Ah! d'avance, je ris de ses airs consternés...
Quitter une femme humble, et soumise, et craintive,
Et retrouver... Ah! Ah!... Arrive, Paul, arrive...

..... C'est lui !

Mon Dieu, pourvu que le diner soit prét ?...
Courons m'en assurer... Vite !... Il me gronderait.
Asnières, juin 4880.

Au déjeuner de Napoléon I^{er}. — Une petite maison, fort ordinaire d'aspect, attirera certainement l'attention des nombreux visiteurs du *Village suisse*, à l'Exposition universelle de 1900. Quoique cette-construction n'ait rien qui, de prime abord, frappe les regards, elle n'en rappelle pas moins de curieux souvenirs historiques.

C'est une modeste auberge de Bourg-Saint-Pierre, dans le Valais, le dernier village de la vallée d'Entremont, sur la route du Grand-Saint-Bernard. C'est là que Bonaparte déjeuna le 21 mai 1800, avant de franchir les Alpes avec son armée pour se rendre en Italie, où bientôt il devait remporter la victoire de Marengo.

Le souvenir de ce repas du premier consul s'est perpétué jusqu'à nos jours à Bourg-Saint-Pierre, et l'auberge où le grand conquérant s'est arrêté a depuis ce temps porté le nom d'Hôtel du déjeuner de Napoléon I*. On y montre encore le fauteuil dans lequel il s'est assis.

Histoire de la nation suisse, par B. van Muyden. — H. Mignot, éditeur, Lausanne. — Nous venons de lire avec un vif intérêt la douzième livraison de cette importante publication. Elle est presque entièrement consacrée au mouvement intellectuel de la Suisse pendant le xvire et le xvire siècles. Nous voyons que, dans le cours du xvire pays ne participa que pour une faible part au mouvement scientifique et littéraire, la plupart de nos savants allant chercher des carrières à l'étranger. L'horizon intellectuel de la Suisse paraissait s'être assombri, rétréci.

Mais, au xviiie siècle, le principe calviniste d'autorité, s'affaiblissant, la pensée reprend son vol, les écrivains s'enhardissent et l'esprit philosophique ouvre à la science de nouvelles voies. — Le réveil commence dans le pays romand et bientôt, de tous les coins de terre helvétique, on voit surgir des hommes de génie et d'un talent supérieur, dans les lettres, les sciences et les arts. On se figure ce qu'un pareil sujet comporte de choses intéressantes et combien il met en lumière de travaux remarqua-